

## Fiche de poste : tuteur ou tutrice de maisonnée

### Contexte de la mission :

Le SNU (service national universel) est un programme d'émancipation et de responsabilisation des jeunes de 15 à 25 ans. Il a pour but l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes, ainsi que le sens de l'engagement au service de l'intérêt général. Sa mise en œuvre a pour objectifs : le renforcement de la cohésion nationale à travers une mixité sociale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement, l'insertion sociale et professionnelle.

Il se décline en 3 phases successives :

- un **séjour de cohésion** de 12 jours, en internat, fondé sur l'appropriation d'un socle républicain et démocratique, l'esprit de défense et de résilience, des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences), une large place est faite aux activités sportives comme vecteurs de cohésion,
- une **mission d'intérêt général**, de 12 jours ou 84 heures perlées, inscrite dans une logique d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, permettant d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- une phase d'**engagement volontaire** d'au moins 3 mois, qui peut être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuie sur les dispositifs de volontariat existants (service civique notamment).

L'**équipe d'encadrement** des séjours de cohésion est constituée par :

- un chef de centre et deux adjoints : un adjoint d'encadrement et un adjoint éducatif,
- un référent Sport et cohésion, un intendant et un infirmier,
- des capitaines de compagnie et leurs adjoints supervisant 50 à 60 volontaires,
- des tuteurs de proximité chargés d'une maisonnée de 10 à 15 volontaires.

En Isère, 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **21 juin au 2 juillet 2021**

Commune	Centre de séjour	Effectif
Autrans-Méaudre	LE VERTACO	310
Corrençon-en-Vercors	LES RAMBINS	112

### A – Responsabilités particulières du tuteur ou de la tutrice de maisonnée :

Il ou elle encadre au quotidien, un groupe de 12 à 15 jeunes filles ou garçons, constituant une maisonnée dont il ou elle est, nuit et jour, responsable sur les 5 points qui suivent.

#### 1°/ L'accueil et l'accompagnement des volontaires :

L'encadrement des volontaires consiste à :

- préparer l'accueil du groupe de filles ou de garçons au sein de la maisonnée,
- installer chacun, chacune dans le respect du plan établi par le capitaine de compagnie,
- assurer l'encadrement quotidien du groupe : repas, activités, internat, hygiène,
- susciter la participation active des volontaires aux activités, veiller à leur assiduité,
- créer une ambiance de respect mutuel et de relations constructives au sein de la maisonnée.

## **2°/ L'organisation et la discipline de la vie courante :**

Le respect des règles de vie du séjour de cohésion nécessite :

- de faire connaître et respecter le règlement intérieur,
- de signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
- de gérer les difficultés interpersonnelles voire les conflits, en lien avec les cadres de compagnie.

## **3°/ La vie démocratique et citoyenne, les « conseils de maisonnée » :**

La vie démocratique s'appuiera sur :

- un temps quotidien d'échange et de débat entre volontaires, animé par le tuteur ou la tutrice : c'est le « conseil de maisonnée »,
- une organisation permettant le bon déroulement des tâches d'intérêt général,
- un respect mutuel permanent favorable à l'expression de chacun, chacune.

## **4°/ Faire émerger un esprit de maisonnée :**

La cohésion du groupe se fera par :

- l'instauration d'un esprit de maisonnée impulsé par la tutrice ou le tuteur,
- l'inclusion effective de tous les volontaires et l'entraide.

## **5°/ La sécurité physique et morale des jeunes volontaires :**

La tutrice ou le tuteur se charge particulièrement :

- de faire respecter strictement les mesures de sécurité,
- d'identifier les risques ou problèmes et d'en référer au capitaine de compagnie,
- d'assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile).

## **B – Expérience requise et compétences attendues :**

Expérience requise : encadrement de mineurs en internat (adolescents notamment).

La candidate ou le candidat s'engage à suivre une formation en amont du séjour. En fonction de ses compétences, il ou elle peut être mobilisé(e) comme intervenant(e) repéré(e) sur des activités.

Diplômes et compétences attendues :

- BAFA ou qualification équivalente (selon la liste en vigueur),
- capacités d'animation, de conduite et de régulation d'un groupe,
- aptitude à comprendre les comportements des adolescents pour l'écoute et la médiation,
- \* Pour certain(e)s, capacité à prendre en charge des jeunes en situation de handicap.

## **C – Le contrat :**

Contrat d'engagement éducatif (CEE) établi pour une période de 22 jours

Rémunération environ 1145 € net + 10% de la rémunération brute pour congés payés

Préparation du 14/06 au 18/06	Accueil 20/06	Séjour de cohésion Du 21/06 au 02/07	Repos compensateur
5 jours	1 jours	12 jours	4 jours

Candidature à adresser à :

Date limite de réception :